



LE BULLETIN DE VICQ SUR MER

MAIRIE DE VICQ SUR MER
MARS 2023

Vicquois, Vicquaises,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente ce nouveau bulletin communal 2023 !

Plusieurs nouveautés en 2022, pour notre collectivité !

Parmi elles, une révolution au niveau des transports, d'une part, par la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec la mise en place du transport à la demande qui permet de rejoindre les grands axes de transport, et d'autre part, par notre collectivité qui vous propose un service de covoiturage dénommé « ATCHOUM ».

Le service de ramassage des ordures ménagères a évolué. Courant décembre 2022, il a été distribué à chaque foyer deux containers, un pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif des plastiques. Depuis janvier, le ramassage s'effectue chaque mardi par alternance, semaine impaire container jaune «tri sélectif», semaine paire container noir «ordures ménagères». Afin de limiter les déchets à collecter, chaque foyer peut être équipé gratuitement d'un composteur en formulant une demande auprès du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise. C'est effectivement un effort qui nous demande de changer nos habitudes mais qui deviendra obligatoire sur l'ensemble de notre pays.

Le recensement de la population de Vicq s'est déroulé du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Cette opération permet d'établir des statistiques décrivant la population, les logements et de déterminer une nouvelle population légale. Ce critère « population légale » entraîne un calcul à la hausse ou à la baisse du montant des dotations octroyées à notre collectivité !

Les travaux les plus marquants de cette année 2022 sont, sans nul doute, ceux engagés depuis plusieurs années et finalisés au cours du premier semestre au hameau de la mer, un résultat à la hauteur de nos attentes !

Un remerciement aux associations de notre commune, et plus particulièrement, au Foyer Rural qui permet à 140 adhérents de profiter d'une multitude d'activités et principalement de créer un lien social indispensable entre les citoyens.

Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Vicquois et Vicquaises !

A bientôt sur notre belle commune.

Richard Leterrier, Maire de Vicq sur Mer

SOMMAIRE

Rétrospective 2022	05
Conseil municipal des jeunes	06
Environnement	07
Travaux et voiries	10
Action sociale	13
Finances	14
Mobilité	15
Tourisme	17
Communication	18
Association Le Foyer Rural	19
Fiers de nos Vicquois	20
Règles de bonne conduite environnementale	22



Rétrospective 2022

Repas des aînés



Le dimanche 2 et le jeudi 13 octobre 2022, comme chaque année, 104 de nos « anciens » de la commune ont répondu présents à l'invitation de la mairie et se sont retrouvés au restaurant La Maison rouge à l'anse du brick.

Deux dates ont été proposées, un jour en semaine et un dimanche, afin de faciliter l'emploi du temps de chacun. Le maire et les adjoints ont partagé avec toutes et tous un déjeuner amical et convivial.

Ces temps de partage permettent à nos convives de se retrouver autour d'un bon repas. A cette occasion, et comme chaque année, notre plus ancienne et ancien du jour se sont vus remettre un panier garni par M. le maire ou ses adjoints.

Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie à Cosqueville

Le 11 novembre 2022, Vicq-sur-Mer a commémoré le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et a rendu hommage à tous les morts pour la France de toutes les communes historiques de Vicq-sur-Mer.

Outre la cérémonie, la municipalité a proposé une pièce de théâtre "Jules et Léontine, à quoi les soldats rêvent?". Plusieurs manifestations ont été organisées par le Foyer Rural : une exposition sur les "Conscrits de Vicq-sur-Mer", une animation pour les enfants "Raconte moi l'expo", la projection d'une vidéo "Nous attendions de vos nouvelles" dans l'église de Cosqueville et un temps d'échange autour de l'hommage à nos héros de 14/18, animé par Mme Annick Perrot.

Nous remercions La Vie d'Antan, atelier du Foyer Rural pour sa participation.

Noël des enfants et Village de Noël



Début décembre, la mairie de Vicq sur Mer a offert un spectacle de Noël aux petits Vicquois. Cette soirée dédiée aux enfants a été aussi l'occasion d'un agréable moment d'échange entre les parents et les conseillers municipaux, autour d'un verre de l'amitié.

L'évènement marquant de cette fin d'année 2022 est bien sûr le Village de Noël, organisé les 10 et 11 décembre. Une trentaine d'exposants étaient présents. De nombreuses animations (maquillage et contes de Noël pour enfants, balade en calèche, présence du Père Noël, stand de crêpes, vin chaud et autres boissons, ...) ont rythmé tout le week-end.

Le Village de Noël est organisé par le Foyer Rural de Vicq sur Mer avec le soutien de la municipalité.

Merci aux bénévoles et merci à Monsieur Leclerc, Président du Foyer Rural. (cf. photo ci-contre)

Conseil municipal des jeunes

Constitution

En septembre 2022, le conseil municipal de VICQ SUR MER a désigné 10 adolescents (3 garçons et 7 filles) de 11 ans à 18 ans pour siéger dans un conseil des jeunes !

Les 10 conseillers sous la présidence du maire et des adjoints se réunissent environ un samedi matin par trimestre pour réfléchir ensemble sur leurs conditions dans notre collectivité.

A leur demande, plusieurs projets sont à l'étude :

- Concert réservé aux ados de Vicq sur Mer
- Visite de l'Assemblée Nationale à Paris
- Rencontre avec les différents élus du Cotentin
- Visites (caserne pompiers, SNSM, aéroport, ...)
- Projet d'un terrain de sport pour la pratique du skate, trottinette et vélo

Parmi ces projets, plusieurs seront proposés au niveau du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise.

A leur initiative, un festival (**Journée des ados**) sera organisé le **samedi 24 juin, ouvert à tous les jeunes Vicquois**. L'organisation de cette journée et des activités qui y seront proposées est en cours.

Un "vide-grenier" des ados aura lieu le **21 mai au Moulin de Marie Ravenel** et permettra de contribuer au financement du festival.



Les conseillers

Margot GUERARD
Faustine PALLUAT DE BESSET
Kyle LEMEE
Constantin PALLUAT DE BESSET
Mylis JEAN
Charline LETERRIER
Lilou FLEURY
Eoghan FONTAINE-MARTIN
Jeanne DESMARES
Alwena LE FLOCH-THOMAS

Si vous êtes intéressé, et scolarisé actuellement en sixième et jusqu'à la terminale, vous pouvez les rejoindre en postulant à la mairie.



Dépôt de gerbe par Monsieur le Maire et une élue du CMJ

Une présence active des jeunes du CMJ à la commémoration du 11 novembre 2022 fut également très appréciée par l'ensemble des personnes présentes.

Environnement

Les engagements de la municipalité en faveur de la protection de l'environnement

La municipalité s'est engagée à mener des actions visant la protection de la faune, de la flore, et plus généralement en faveur de la biodiversité.

Les travaux périodiques d'entretien des cimetières, leur engazonnement, leur tonte raisonnée ont été confiés à une entreprise, soulageant ainsi l'équipe technique appelée à d'autres tâches, en régie.

En attendant des mesures favorisant les mobilités douces (marche, vélo) et qui se feront avec la CAC, le co-voiturage dans la commune, et plus largement dans le Cotentin, a été encouragé avec la mise en place de la plateforme ATCHOUM qui doit apporter une réponse au manque de mobilité en milieu rural.

Le 13 juillet 2022, le Conseil Municipal a ratifié la signature par le Maire de la Charte "plages sans déchet plastique" mise en place depuis quelques années par Le Ministère de la Transition Ecologique. 80% des déchets marins proviennent de la terre.

Pour concourir à la lutte contre cette pollution, 5 engagements ont été pris :

- Accompagnement des acteurs de l'hébergement touristique aux bonnes pratiques
- Obligation zéro plastique dans l'organisation de réunions et d'autres rencontres (par ex. la contrainte de bannir les bouteilles plastiques)
- Promotion de matériaux durables (éco-cups, couverts en bois jetables)
- Adaptation de la fréquence de ramassage des déchets (l'utilisation des bacs à marée n'a pas toujours été optimale, ce qui a généré d'autres désagréments)
- Pratique d'un nettoyage raisonné (les algues sur la plage ne sont pas des déchets)

Tous les projets d'aménagement, de construction, dans la commune auront, dans leur majeure partie, la qualité «vertueuse», fortement encouragée financièrement par les pouvoirs publics.

Un exemple majeur : la fin de l'artificialisation des sols, du bitumage, pour la création d'un parking.

Enfin, depuis décembre dernier, l'éclairage public a été sensiblement limité : les candélabres s'éteignent désormais de 22h à 6h15 sur tout le territoire de la commune.



Parking engazonné du hameau de la mer

Des mesures pour protéger le littoral

La loi climat et résilience de 2021 a modifié le Code de l'environnement. Le conseil municipal de Vicq sur Mer considérant la vulnérabilité de son trait de côte à l'érosion littorale a demandé son inscription sur la liste des communes prioritaires qui feront à terme l'objet d'une cartographie à intégrer dans les documents d'urbanisme. Des projections à plusieurs dizaines d'années ont été réalisées. La prochaine étape sera l'élaboration et l'adoption par la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La sensibilisation de la municipalité à cet aspect s'est notamment manifestée au printemps 2022 par la fixation de barrières empêchant l'accès de véhicules hors gabarit ou de camping-cars, au cordon dunaire déjà fortement dégradé. Le travail a été réalisé par le Conservatoire du Littoral.

Cette nouvelle réglementation s'est accompagnée d'informations et signalisations de la difficulté de manœuvrer, et de faire demi-tour près de la côte. Ces limitations et interdictions ont été par ailleurs complétées par la création d'aires de stationnement réservées à ces véhicules. Ainsi un terrain a pu être mis à disposition, contigu à la mairie, qui donne toute satisfaction aux estivants motorisés : proximité de la plage, distributeur de pain, toilettes. Les échos recueillis auprès des usagers ont été très positifs.

Un autre terrain a été aménagé à l'entrée du hameau de la mer pour permettre aux véhicules hors gabarit, et notamment aux camping-cars, de stationner sur une aire prévue à cet effet.



Plage de Tabot



Barrière pour la protection du littoral



Parking pour véhicules hors gabarit

Tri et collecte des déchets

Réduire ses déchets et recycler le plus possible de déchets est l'un des enjeux majeurs pour préserver notre environnement. En application de la loi "Grenelle 2" portant engagement national pour l'environnement, la Communauté d'agglomération Le Cotentin s'est engagée dans un vaste programme de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Aussi, depuis le début de l'année, les collectes des déchets recyclables et des déchets ménagers se font en porte-à-porte. Toutes les 2 semaines, un camion passe à chaque domicile pour collecter les déchets recyclables (poubelle jaune) alors qu'auparavant la collecte des recyclables était majoritairement proposée en dépôt en point d'apport volontaire. Et toutes les 2 semaines, alternativement, les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) sont collectées à leur tour.

Ces nouvelles dispositions ont engendré des interrogations voire un peu de mécontentement de la part de certains administrés, mais aussi et fort heureusement des changements de comportement, plus responsable.

Comment obtenir un équipement ?

Vous venez d'emménager? L'un de vos bacs est cassé ? Ou sa taille n'est plus adaptée ? Contacter Le Cotentin pour demander ou échanger vos bacs.

La mise à disposition des bacs et composteur est gratuite.

Tél : 02 33 53 92 04

Retrouvez toutes les consignes de tri sur le site du Cotentin : <https://lecotentin.fr/trier-ses-dechets>

Ou venez retirer un guide, Mémo-tri, à la mairie.

Que mettre dans le bac jaune ?

Tous les emballages ménagers recyclables se jettent en vrac dans cette poubelle, sans être lavés au préalable.

Que mettre dans le bac gris ?

Après avoir trié les emballages et les papiers, le verre, les déchets compostables (végétaux), il vous reste les ordures ménagères résiduelles à déposer dans un sac à déposer dans la poubelle grise. Si vous n'avez pas de composteur, les biodéchets sont à jeter avec les ordures ménagères résiduelles.

Réduire ses déchets



Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg par habitant et par an. Avec un composteur, vous pouvez réduire de 30 à 40% vos déchets ménagers. Et en plus vous obtenez un compost à utiliser comme engrais ou paillage nutritif.

Quelques astuces pour réduire ses déchets :

- Eviter les produits jetables à usage unique, comme les lingettes
- Choisir des produits réutilisables (exemple : torchon à la place d'essuie-tout, piles rechargeables)
- Limiter l'achat de produits vendus avec des emballages et suremballages. Un bon savon, c'est mieux qu'un gel douche vendu dans un flacon en plastique !
- Faire réparer autant que possible le matériel qui peut l'être.
- Opter pour le numérique, services en ligne et archivage de vos documents, pour supprimer des impressions et la consommation de papier.

C'est bon pour la planète, c'est bon pour votre porte-monnaie !

Travaux et voiries

L'année 2022 aura été riche en travaux effectués sur notre commune, voici une "liste à la Prévert » et non exhaustive.



Cour de l'ancienne mairie de Néville



Jardin du souvenir - Cosqueville



*Ancienne boulangerie
Mairie de Vicq sur Mer*

En janvier, les employés ont commencé l'année par la rénovation complète de l'une des locations de l'ancienne école de Cosqueville. Les nouveaux locataires sont originaires de Gouberville.

Par la suite, les employés ont enchaîné par de gros travaux de terrassement hameau Authot sur Néville. Une entreprise locale a refait l'ensemble des fossés autour de la mare des séquets et du lavoir. Les agents communaux ont continué par la mise en place d'une buse. Ces travaux ont été réalisés en accord avec les services de l'Etat.

A Gouberville, au haut de la rue, des buses ont été posées. A Réthoville, coté Vrasville, les fossés ont été curés ainsi qu'au niveau des marais afin d'éviter des inondations.

Les barrières du littoral ont été posées, les bacs à marée ont été installés.

A Néville, la **cour de l'ancienne mairie** a été goudronnée pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer au bureau de vote et aux salles de réunion.

Un **jardin du souvenir** a été mis en place au cimetière de Cosqueville. En 2023, les autres cimetières se verront également équipés d'un endroit similaire.

Les employés municipaux ont aménagé leur bungalow. Ils peuvent maintenant se changer, se doucher, laver leurs vêtements dans un endroit sec et chauffé si besoin.

Les travaux de rénovation de l'**ancienne boulangerie** située à côté de la mairie sont en cours de réalisation.

L'ensemble des chasses ont été débroussaillées (16 semaines pour effectuer le tout). L'ensemble des bourgs ont été nettoyés et fleuris. Enfin, 19 tonnes de goudron ont été déposées sur les routes de notre commune.

L'ensemble de la municipalité remercie vivement M. Bon, M. Compère et M. Orange pour leur professionnalisme, leur courage, leur dévouement et leur disponibilité.

Pour terminer, Fabien Lefauqueur, notre apprenti qui a terminé son cycle scolaire en ayant obtenu son diplôme nous a quitté en août pour d'autres aventures fermières... Nous le remercions sincèrement pour le travail accompli et lui souhaitons bon courage pour la suite.

Les travaux du hameau de la mer



Travaux au hameau de la mer

Après les travaux pour l'enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) en 2019, puis les travaux pour la rénovation du réseau d'eau potable et d'eau pluviale en 2021, les voiries du hameau nécessitaient une rénovation complète : les travaux de voirie ont été réalisés au printemps 2022.

Le coût total du projet s'est élevé à 247.070 € comprenant les travaux de voirie, achat, aménagement et terrassement, borne incendie et signalisation.

La commune de Vicq sur Mer a reçu des dotations pour un montant total de 156.259 €, qui ont permis de financer en grande partie ce projet.

Dotations :

- DETR (Etat) : 56.249 €
- Fonds de concours (CAC) : 84.600 €
- Amende de police (Département de la Manche) : 15.410 €

Le fleurissement du hameau de la mer

Les riverains du hameau de la mer se sont organisés au sein d'un collectif pour participer au fleurissement du hameau en vue de son embellissement mais aussi dans le but d'entretenir les accotements.

Les bénévoles se sont concertés et répartis les espaces à replanter et, par la suite, à entretenir. Certains riverains ne s'occupent que de leur pied de mur, d'autres se sont proposés pour s'occuper du pied de mur du voisin, quand celui-ci ne le peut pas.

Le choix d'une grande diversité de plantes et de fleurs, l'absence d'usage de produits phytosanitaires ou encore l'utilisation de paillage démontrent que les habitants-jardiniers du hameau de la mer sont respectueux de l'environnement et contribuent à la préservation de la biodiversité.



Projets de travaux 2023

Pour 2023, et sous réserve de l'inflation, la municipalité envisage d'effectuer les travaux suivants : réfection de la toiture de l'ancienne mairie de Gouberville, aménagement et réhabilitation des toilettes publiques de Gouberville, mise en place d'un bardage sur le pignon de l'ancien presbytère de Réthoville, sablage et remontage de la cloche de l'église d'Angoville, aménagement des jardins du souvenir dans les cimetières de Néville, Vrasville, Angoville et Gouberville, mise en place de cavurnes à Cosqueville et Néville, remplacement des barrières des cimetières de Réthoville et Cosqueville (nouveau cimetière).

Le tunnel permettant d'abriter le gros matériel de la commune (tracteurs, remorques et autres) va sortir du sol dans les prochaines semaines. La chape est terminée (fin de projet 2022). La réhabilitation de la boulangerie située face à la mairie de Cosqueville devrait être terminée d'ici l'été. Elle servira de salle d'exposition.

Réfection des chaussées et aménagement de la place Gustave Lamache

Réfection de la voirie communale : marché public pluriannuel à bon de commande, à raison d'un minimum de 50 000 € et maximum de 200 000 € par an

Ce marché permettra chaque année de programmer sur le budget communal une somme dédiée aux travaux de réfection de la voirie communale.

Rénovation du clocher de l'église de Néville sur mer (Eglise classée monument historique)

Après plusieurs contacts avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturels) et en partenariat avec l'association de Néville sur mer patrimoine, nos agents et nos élus travaillent sur la rédaction d'un cahier des charges pour sélectionner un architecte du patrimoine en charge du suivi des travaux , et en parallèle, une recherche de subvention auprès des différentes administrations .

Merci aux généreux donateurs qui viennent alimenter la cagnotte de l'association du patrimoine de Neville .

Projet d'embellissement du parking de la mairie (Place Gustave Lamache)

A l'étude un projet d'embellissement du parking et des alentours de la mairie avec l'aide des services du département, pour le moment le projet technique et financier est en cours de montage avec nos services et les différents intervenants (Bureau d'études, architecte, artisans, prestataires...)

A la suite, une proposition du projet sera faite aux riverains et utilisateurs de la place de la mairie. Ce projet comprend la mise en herbe du stationnement (identique au parking du Hameau de la mer), un terrain de pétanque, des jeux pour enfants, un lieu d'accueil pour les marchands ambulants, un WC public (toilette sèche), un hangar à vélo avec une station de réparation, un éclairage vertueux, une borne de recharge pour véhicule électrique, le tout répondant à un projet éco-responsable et réalisé dans la mesure du possible avec des artisans locaux .



Parking place Gustave Lamache

Adresses GPS

Comme vous avez pu le constater, il n'est pas rare que votre courrier n'arrive pas à la bonne adresse ou qu'un livreur ne trouve pas votre adresse. Pire (et malheureusement, c'est arrivé plusieurs fois sur la commune de Vicq sur Mer), les secours, pompiers ou ambulanciers, cherchent votre adresse exacte et perdent du temps pour intervenir.

C'est également sans compter que certains GPS de voiture indiquent le mauvais positionnement des anciennes communes historiques.

Pour cela, il nous est demandé de reprendre l'ensemble des adressages pour créer un fichier national qui servira à la Poste, aux serveurs GPS, aux livreurs, aux pompiers, aux secours en général, aux adresses pour la fibre et aussi à EDF.

La Poste a été chargée d'effectuer une étude sur la commune. Il en ressort, entre autres, que les termes "hameau", "chasse" ou encore "village" ne doivent plus être employés pour désigner précisément une adresse. A titre d'exemple, notre commune comportent trois villages «village de Néville, village de Réthoville, village de Cosqueville». Un autre problème a été soulevé : des dénominations de rue sont les mêmes sur notre commune mais également sur celles des communes aux alentours ayant le même code postal « 50330 ».

En conséquence, le maire, les adjoints ainsi que les conseillers délégués commencent à travailler sur cette problématique et malheureusement pour certains d'entre vous, votre adresse risque de changer. Nous vous tiendrons informés .

Action sociale

CCAS **Rendez-vous sur demande à la Mairie ou à domicile**

Le CCAS a été créé le 2 Septembre 2020 (acté par délibération), il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune afin de lutter contre l'exclusion, et d'apporter secours alimentaire et soutien auprès des publics vulnérables (personnes âgées, enfants ou encore personnes en situation de handicap).

Le CCAS intervient auprès des habitants de Vicq-sur-Mer, avec des moyens humains pour soutenir, recueillir et évaluer les demandes.

A titre préventif, des visites régulières sont organisées chez nos aînés à domicile par les membres du CCAS afin de se tenir auprès d'eux et d'anticiper leurs besoins. Ces rencontres permettent également de faire remonter les souhaits afin de pouvoir mettre en place un réseau partenarial pouvant répondre aux attentes.

A l'occasion de Noël, quelques gourmandises (tuiles en chocolat, pâtes de fruit et cannelés) ont été confectionnées par le Foyer Rural et distribuées à nos plus anciens par les membres.

GUICHET UNIQUE **Accueil le jeudi matin, sans rendez-vous**

En Septembre 2021 a été mis en place un Guichet Unique. C'est un service public de proximité qui agit à l'échelle de Vicq-sur-Mer. Sa mission est d'accompagner, de conseiller, d'informer et d'orienter les Vicquois qui peuvent se trouver face à des difficultés.

Les domaines d'intervention du Guichet Unique sont l'accompagnement dans l'accès aux droits et les démarches administratives, la coordination d'intervention, l'accès à l'emploi et à l'insertion, l'information des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.

La permanence a lieu le jeudi de 9h à 12h : accueil assuré par Liliane Hallé, secrétaire de mairie.

Le Guichet Unique est ouvert à tous les habitants de Vicq dans l'ancienne mairie de Néville-sur-Mer.

Pour plus de renseignements, contacter la Mairie au 02 33 54 31 96

mail : vicqsurmer.social@orange.fr

FRANCE SERVICE **Maison du Cotentin de Saint-Pierre-Eglise**

La Communauté d'Agglomération a mis en place un service de proximité : les Maisons du Cotentin.

Les Maisons du Cotentin sont labellisées «France Services» pour vous **accompagner aux démarches administratives simples**. Les agents d'accueil vous guident pour obtenir une attestation Ameli, réaliser une déclaration pôle emploi ou une demande d'aide au logement, etc.

Équipement à disposition : accès internet, espace de confidentialité et possibilité d'imprimer des documents.

La Maison du Cotentin de Saint-Pierre-Eglise
9 rue de la Boularderie

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Tél : 02 33 23 19 55

- Mission Locale du Cotentin
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Espace Info Energie
- Assistantes sociales
- Visio-accueil
- Garderie péri-scolaire
- Crèche, centre de loisirs, RAM, Lieu d'Accueil Enfant-Parent
- Centre Médico-social
- Centre Local d'Information et de Coordination destiné aux personnes âgées
- Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires
- Informations Cap Cotentin
- Labellisée France Services
- Conseiller Numérique

Finances

Compte administratif 2022 / Recettes de fonctionnement : 865 231 €



Compte administratif 2022 / Dépenses de fonctionnement : 665 214 €



L'excédent cumulé fin 2022 se chiffre à de 429 665 €.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 558 793 € en 2022.

En investissement, le besoin de financement s'établit à 93 069 €.

L'excédent reporté au budget 2023 s'élève à 336 596 €. Cet excédent permet d'ores et déjà de prévoir un autofinancement conséquent, notamment :

- pour le programme pluriannuel de réfection de voirie
- la fin des travaux de la boulangerie devant la mairie
- la fin des travaux du tunnel pour les services techniques
- la réfection de la toiture de l'ancienne mairie de Gouberville
- les travaux à venir au clocher de Néville et la réfection vertueuse de la place Gustave Lamache

Taux de fiscalité 2023

Le conseil municipal réuni le 22 mars a voté les taux suivants :

Foncier bâti : 39,77% / Foncier non bâti : 17,16%

Taxe habitation sur les résidences secondaires : 9,44%

Soit **aucun changement par rapport à l'année 2022.**

**Voir le détail des comptes
2022 et le budget 2023 :**

<https://vicq-sur-mer.fr/mairie/budgets/>

Mobilité

Besoin de vous déplacer ?

ATCHOUM, la solution de covoiturage solidaire



Vicq sur Mer vous propose une solution de mobilité pour vous déplacer, en partenariat avec la plateforme de covoiturage Atchoum.

Les conducteurs sont des bénévoles, dont l'inscription a été examinée et validée. Les conducteurs sont indemnisés par Atchoum.

Comment s'inscrire en tant que passager ?

En appelant le centre d'appels Atchoum au 0806 110 444, appel gratuit.

Ainsi toutes les personnes, qui ne disposent pas de moyens numériques (ordinateur ou smartphone) d'accès à la plateforme Atchoum, peuvent déposer une **demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation** : réservation, confirmation de trajet, modalités de paiement.

Pour ceux qui le souhaitent : www.atchoum.eu

Comment payer ?

Le paiement s'effectue par carte bancaire ou **tickets mobilité Atchoum** au moment de la réservation.

Les tickets mobilité Atchoum sont vendus par carnet de 10 tickets à 1,25€ soit 12,50€. Ces tickets sont disponibles sur votre territoire et distribués par la mairie de Vicq sur Mer.

A quel prix ?

Le prix est plafonné à 0.35€ du km (dégressif en fonction de la distance).

La demande de trajet est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1er qui est disponible, est mis en relation avec le passager, va le chercher chez lui, l'emmène sur le lieu de son rendez-vous et le raccompagne chez lui.

Le passager règle le conducteur avec ses tickets.

Pour tout renseignement, appelez la mairie au 02 33 54 31 96

Je souhaite me déplacer...
J'appelle...
0 806 110 444
Numéro d'appel
ou je me connecte
www.atchoum.eu
Le jour du trajet
Le conducteur garde les tickets en attendant d'être indemnisé par virement bancaire sous quelques jours.

1 Valeur 1,25€

Ticket mobilité
A remettre au conducteur

1 Valeur 1,25€

Conducteurs : vous souhaitez rendre service et contribuer à cette solidarité rurale ?

Inscrivez vous comme **CONDUCTEUR** sur www.atchoum.eu



Vous pouvez vous inscrire pour déposer un trajet occasionnel ou un trajet régulier. Ou tout simplement pour vous mettre à la disposition des habitants en fonction de leurs besoins en déplacement.

Vous serez ensuite contacté par SMS et email dès qu'une personne proche de chez vous aura besoin de se déplacer.

Le passager participe aux frais de trajet supportés par le conducteur.

Le conducteur est indemnisé par le passager entre 0,35€ et 0,20€ du km en fonction de la distance. Un forfait de 2.50€ est appliqué jusqu'à 10km.

Le conducteur perçoit l'indemnisation par virement bancaire quelques jours après le trajet.

CAP COTENTIN

La communauté d'agglomération Le Cotentin a développé l'offre de mobilité Cap Cotentin.



Pour les Vicquois, plusieurs possibilités de déplacement :

Ligne intercommunale principale

Toute l'année, la ligne C de Cap Cotentin relie Saint-Pierre-Eglise à Cherbourg avec des points d'arrêt à Fermanville, Maupertus et Bretteville, d'une part, et Saint-Pierre-Eglise à Valognes, en passant par Saint-Vaast-La-Hougue, d'autre part.

Ligne intercommunale secondaire

En période scolaire, la ligne S6 de Cap Cotentin relie Vicq sur Mer à Cherbourg avec des points d'arrêt à Gouberville, à Néville, Réthoville, Vrasville et Cosqueville. Départ le matin (06:32 de Gouberville) du lundi au vendredi et retours possibles le midi, les mercredis uniquement, ou en fin d'après-midi ou bien encore en début de soirée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cap à la demande

Un service de transport collectif accessible sur réservation permet de se déplacer aux alentours de Saint-Pierre-Eglise, d'un arrêt Cap à la demande à un autre arrêt Cap à la demande ou à un arrêt d'une ligne régulière Cap Cotentin.

Pour les personnes à mobilité réduite, le service est assuré d'adresse à adresse.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.capcotentin.fr

Tourisme

Gîte communal Le Presbytère

L'année 2022 a confirmé le succès du gîte communal avec la location de 23 séjours représentant 102 nuitées.

Gîte Solidaire

En partenariat avec l'Association Cœur en liberté, nous y avons invité une famille composée d'une petite fille gravement malade et de ses parents.

Contactez l'association pour devenir Gîte Solidaire :

Cœur en liberté
Joanna DECEIRE,
Présidente
07 62 03 39 24



L'ancien presbytère de Gouberville a été aménagé en 2020 et a accueilli ses premiers locataires en juin 2021. Gîtes de France a attribué 3 épis au gîte Le Presbytère. Le gîte peut accueillir jusqu'à 12 personnes.

Sur le site internet de la mairie vicq-sur-mer.fr, vous pouvez voir des photos du gîte, les tarifs et conditions de location, le calendrier des réservations et les avis "clients".

Demande d'information ou de réservation :

Contactez la mairie par téléphone au 02 33 54 31 96 / valerie.montrieul@vicq-sur-mer.fr

Les meublés de tourisme

Avec le développement du tourisme dans le Cotentin, de nombreux propriétaires à Vicq sur Mer proposent dorénavant leur maison en meublé de tourisme : une cinquantaine, d'après notre évaluation. Dès le printemps et surtout en période estivale, la population de Vicq sur Mer s'accroît considérablement avec l'occupation de ces meublés de tourisme mais aussi des résidences secondaires.

Pour préserver la tranquillité de nos hameaux et villages et respecter l'environnement, nous demandons aux propriétaires de meublés de bien informer leur clientèle des règles et usages locaux, au sujet du tri des déchets et des collectes des poubelles, de la limitation de vitesse pour la traversée des hameaux et villages, de l'utilisation des bacs à marée (destinés aux cordages, filets, casiers, emballages, métaux, etc. ramassés sur la plage).

Rappel : il est obligatoire de déclarer un meublé de tourisme en mairie. Dès réception de la déclaration, la mairie délivre un accusé de réception comprenant un numéro de déclaration. Ce numéro doit être indiqué dans chacune des annonces d'offre de location du logement.

À savoir : Ne pas déclarer votre logement en mairie est passible d'une amende civile.

Communication

Plusieurs moyens de communication ont été mis en place pour que tout administré, quelque soit son âge et ses habitudes, puisse être informé de la vie de la commune, des décisions du conseil municipal, des réalisations et des projets de la municipalité, mais aussi, puisse être averti d'évènements ou aléas tels que coupure d'électricité, inondations, accidents, etc. par illiwap.



Illiwap est une application mobile, à télécharger gratuitement sur son smartphone. La mairie y diffuse tous les évènements, actualités, alertes et infos pratiques. Vous pouvez aussi participer à la vie de la commune en envoyant des signalements ou en prenant la parole via une boîte à idées.

Page facebook

La page Facebook officielle de la municipalité de Vicq sur Mer est facebook.com/vicqsurmer.

Les évènements et informations pratiques sont mises en ligne en continu et peuvent être partagées par les personnes qui sont abonnées à la page (950 followers). Vous pouvez aussi utiliser cette page pour envoyer des messages à la municipalité.

Site internet

vicq-sur-mer.fr/

Le site officiel de la municipalité de Vicq sur Mer vous permet d'avoir toutes les informations sur la vie de la commune, actualités et **comptes-rendus des conseils municipaux**, entre autres.

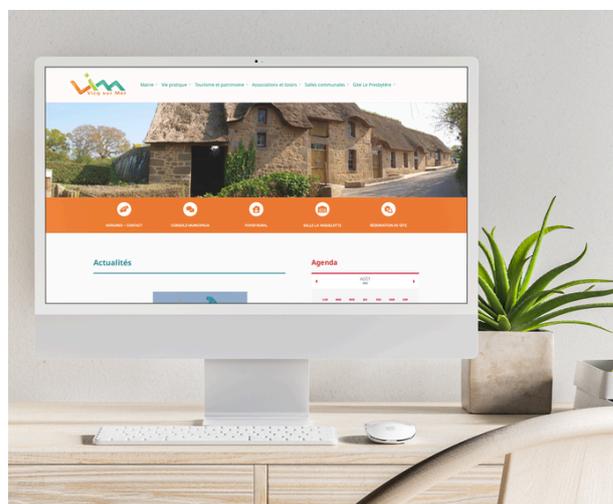
Vous pouvez aussi trouver les informations sur les salles communales et le gîte : calendrier des réservations et tarifs.

Bulletin communal

Le bulletin présente toutes les informations importantes sur les activités de la municipalité.

Ce bulletin est publié désormais une fois par an. Il est consultable sur le site internet de Vicq sur Mer et en mairie.

Il est imprimé et distribué uniquement auprès de nos aînés. Et il peut vous être envoyé par mail, sur demande : vicqsurmer.communication@orange.fr



Le Foyer Rural



Activités

Depuis septembre, les différents ateliers du foyer rural ont repris leurs activités.

L'atelier chansons animé par Francis Diss rassemble 17 participants, celui de la peinture animé par Marc Cocheteux 10, la photographie avec Jean-Marie Dabboville 9, la Vie d'Antan avec Claudine Dorey 10 et les cours d'Anglais donnés par Susan Wilson 14 en deux niveaux. Les sportifs ne sont pas en reste puisque Sophie Montreuil, entre la randonnée, le pilate, le travail de la mémoire et équilibre rassemble 40 inscriptions. Nos aînés se retrouvent chaque mardi au nombre de 15 sous la responsabilité d'Arlette Geneviève et les fins gourmets au nombre de 16 en trois groupes sous la férule du président Jean-Pierre Leclerc pour se perfectionner en pâtisserie.

Le foyer avoisine ainsi 120 adhérents, qui sont désormais couverts par une assurance individuelle relayée par l'adhésion à la fédération régionale des foyers ruraux.

Pendant les vacances de la Toussaint des cours de théâtre pour scolaires ont été donnés par Krystin Vesterälen conteuse à 14 enfants en deux groupes. L'opération est reconduite pendant les vacances de février.

L'animation principale de fin d'année, le traditionnel marché de Noël, animé par une dynamique équipe de bénévoles, au profit du Foyer a remporté un franc succès.

Animations

En 2023, d'autres animations sont prévues, notamment un repas champêtre le 14 juillet à la Vacquelotte et un vide grenier le 13 août à Néville.

Au cours de l'été, Kristin Vesterälen reviendra conter ses histoires au coucher du soleil les vendredi 14 et 28 juillet à 20h30, ainsi que les 4, 11 et 25 août à 20h aux Mares de Vrasville.

Une chasse aux œufs est programmée au moulin de la Coudrairie à Réthoville le 9 avril. D'autres animations y sont prévues lors des journées des moulins, les 20-21 mai, 24-25 juin.

Pour compléter ce programme varié, une causerie œnologique avec dégustation, est programmée le 16 juin à 18 heures, dirigée par Mr Gérard Gounouf.

Le marché de Noël 2023 est prévu les 9 et 10 décembre.

En partenariat avec
MOULIN À EAU
MARIE RAVENEL
MEUNIÈRE & POÉTESSE

**DIMANCHE
9
AVRIL
2023**

CHASSE
AUX ŒUFS
À 11H30

POUR LES PTITS VICQUOIS ET
MEMBRES DU FOYER RURAL
ANIMATIONS AU MOULIN 10H00-12H00

3€/ENFANT

**JEUX ET ACTIVITÉS POUR ENFANTS
ESPACE DE CHASSE AUX ŒUFS SELON L'ÂGE
VENTE DE CHOCOLATS MAISON
ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR ET AU PROFIT DU**

Réservation à : foyer.rural.vicq@gmail.com

Fiers de nos Vicquois

Elodie Arondel Les savons du bout d'la presqu'île

Depuis quelques mois, Élodie Arondel fondatrice de la savonnerie artisanale " Les savons du bout d'la presqu'île " s'est installée dans les locaux de l'ancienne mairie de Gouberville. Elle y fabrique des savons naturels.

"Un jour, j'ai lu la composition de mon gel douche, ce fut le déclic ! Face à la présence de nombreuses substances indésirables, je me suis tournée vers la cosmétique naturelle et j'ai découvert la saponification à froid. Cette méthode ancestrale permet de fabriquer des savons doux pour la peau. En effet les ingrédients ne sont pas chauffés ce qui préserve toutes leurs propriétés, de plus de la glycérine est naturellement produite lors de la saponification ce qui en fait des savons très hydratants, rien à voir avec les savons industriels !"

Après avoir suivi une formation diplômante de savonnière, elle crée une gamme de savons sains, accessibles et respectueux de l'environnement.



Une gamme de 5 savons déclinés en plusieurs formats, tous composés d'ingrédients naturels et biologiques de haute qualité humaine et environnementale.

À retrouver à l'atelier à Gouberville ouvert le samedi (10h30-12h30 et 14h30-18h), sur rdv en semaine ou sur les marchés locaux (printemps / été).

Prochainement des visites seront organisées afin de faire découvrir la saponification à froid.

Bernard Pottier, écrivain Terre de seigneurs

Après une carrière d'agriculteur-éleveur de chevaux et de bovins menée de front avec des fonctions d'élu local, Bernard Pottier s'adonne à une autre passion : l'écriture qui lui permet de transmettre un patrimoine historique.

Bernard Pottier a écrit un premier ouvrage «Terre de Vikings», contant l'intégration de ceux-ci dans le Cotentin sa région. Dans ce deuxième roman, il relate la vie et les aventures de ces Normands devenus seigneurs ruraux à l'époque de la Renaissance. C'est dans son terroir le Val de Saire, lequel est parsemé de manoirs du XVI^e siècle, que se déroule cette saga.

Terre de seigneurs

Parution en janvier 2023 / Editions Publibook



Coraline et Léo Ferme de Renouville

Située le long de la route touristique, entre Cosqueville et Vrasville, la Ferme de Renouville a concocté un joyeux programme pour 2023 !

Nous avons posé quelques questions à Coraline et Léo.

Pouvez-vous nous dire un petit mot sur vous ?

Nous, c'est Coraline et Léo. Propriétaires de la ferme de Renouville depuis trois ans, nous avons décidé de faire de ce corps de ferme un lieu atypique, familial et convivial, ouvert au public. Pourquoi ? Parents de cinq enfants (à nous deux !), nous cherchions régulièrement des lieux adaptés pour sortir en famille le dimanche. Le fait est qu'il en existe peu, nous avons donc décidé d'en créer un ! Voilà comment est né notre projet.

La ferme de Renouville, c'est quoi exactement ?

Aujourd'hui, la ferme de Renouville, c'est une grange transformée en bar qui vous ouvre ses portes lors d'événements (concerts, spectacles, soirées à thèmes) mais aussi juste comme ça, pour boire un verre ou manger une gaufre dans un cadre bucolique. Jeux d'extérieurs et de société sont à votre disposition, une chasse au trésor à faire en famille, la possibilité de se faire tirer le portrait, de faire un coucou aux animaux ou encore d'acheter un joli bouquet de fleurs champêtres en été...

C'est ouvert à tous ?

Oui bien sûr ! En 2023, nous ouvrons tous les mercredis et dimanches après-midi des vacances scolaires. L'entrée est libre et gratuite ces jours-là. Nous ouvrirons également la grange sur d'autres dates pour des concerts (entrées payantes sur réservation) tout au long de l'année.



Site web : www.fermederenouville.com

Facebook : @coralineetleophotographes

Instagram : @lafermederenouville

Tél : 06 62 65 43 79

Lydie Pouhier Les Saveurs de Vicq sur Mer

Depuis mai 2022, Lydie Pouhier vous propose des légumes de saison en direct de sa production maraîchère de Vicq sur Mer.

Des légumes et des fraises (en saison) mais aussi d'autres produits (selon les arrivages) : produits laitiers (La Béthanie, Maîtres Laitiers,...), saucissons, huîtres Hélie de Saint Vaast la Hougue. Vente 7 jours / 7 au distributeur situé à Réthoville.



Règles de bonne conduite environnementale

Accès au littoral



Malheureusement, nous avons pu constater la présence de véhicules enlisés alors que les barrières étaient ouvertes. Nous comptons sur votre bon sens pour refermer les barrières derrière vous si vous aviez à les ouvrir.

En 2022, des barrières ont été installées sur chaque accès menant à la mer, afin d'éviter la circulation sur les chemins en bordure du littoral. Les chemins côtiers se dégradent au gré des tempêtes et de l'affaissement du cordon dunaire, voire disparaissent avec le recul du trait de côte.

Ces barrières ont donc été posées pour la sécurité des riverains et des touristes. Elles ne sont ni verrouillées ni cadenassées (afin de permettre à certains agriculteurs d'accéder à leurs champs) mais juste fermées.

Brûlage des végétaux

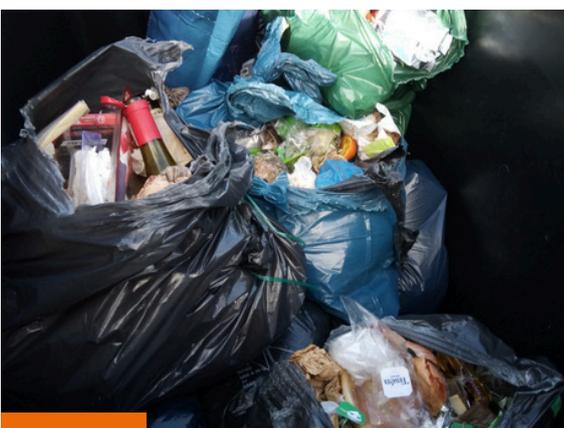


Pour des raisons de santé publique et d'environnement, le brûlage des végétaux (branchages et autres déchets verts) est formellement interdit. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Malgré cette interdiction, des Vicquois constatent régulièrement que des voisins peu scrupuleux n'hésitent pas à brûler des végétaux ! Nous invitons nos administrés à prévenir la gendarmerie s'ils assistent à de tels agissements.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchèterie ou compostés.

Tri des déchets



Le tri des déchets s'est imposé à tous avec la nouvelle organisation de collecte. Malgré les contraintes, les consignes de tri sont largement respectées.

Hélas, certains usagers ont profité de la mise à disposition de containers sur l'espace public pour y déverser des sacs poubelles sans qu'aucun tri n'ait été effectué au préalable.

Rappelons que, dans ce cas, le container n'est pas vidé par le service de collecte : les agents municipaux doivent alors trier les déchets déposés dans le container concerné. Et nos agents ont bien d'autres tâches à assurer...

Entretien des haies bocagères



Les haies bocagères disposent d'un véritable intérêt écologique et paysager qu'il est important de préserver.

Les entretenir, c'est une nécessité pour la sécurité des usagers de la route, la réduction d'humidité sur la chaussée, la diminution des coûts d'entretien et de réfection des chaussées et pour la préservation de la biodiversité. Les détruire ou les arracher alimente les risques d'inondation. En effet, les haies interceptent les ruissellements et les coulées de boue, fixent la terre grâce à leurs racines, facilitent l'absorption de l'eau par les sols.

Nuisances sonores



Dès que les beaux jours reviennent, les élus sont confrontés aux doléances de Vicquois qui se plaignent de nuisances sonores du fait des agissements de leurs voisins. Quelques règles de bon usage doivent être encore rappelées :

Les tondeuses, débroussailleurs, taille-haies, scies, perceuses, bétonnière etc... ne doivent pas être employés le dimanche et les jours fériés (autorisés juste le matin de 10h à 12h).

Par ailleurs, le tapage nocturne peut être constaté entre 22 heures et 8 heures (règles générales).

Entretien des routes et des chemins

Sujet sensible souvent évoqué par les riverains et les promeneurs : qui est responsable de l'entretien des routes et des chemins ?

L'entretien des routes départementales revient au Département alors que les routes communales et les chasses sont entretenues par la commune. **Vicq sur Mer compte 35 km de voirie**, ce qui représente chaque année un travail conséquent pour les 3 agents communaux.

Comme les chasses sont plus particulièrement empruntées par des agriculteurs, éleveurs et maraichers, elles sont malheureusement dégradées par la circulation des engins agricoles voire par le passage de chevaux.

Nous tenons à remercier les agriculteurs qui interviennent bénévolement pour empierrer les chemins de terre qu'ils utilisent régulièrement, afin de les remettre en état.



Numéros utiles

Mairie : 02 33 54 31 96

Pôle de proximité : 02 33 23 19 55

Communauté d'agglomération Le Cotentin
Service prévention des déchets : 02 33 53 92 04

Atchoum transport

Pour réserver un trajet : 0806 110 444

Véolia dépannage, fuite d'eau : 09 69 39 56 34

Déchetterie Saint Pierre Eglise : 06 33 39 59 37

Dépannage Orange : [dommages-reseaux.orange.fr /](http://dommages-reseaux.orange.fr/)
En cas de grave danger, susceptible de mettre en
cause l'intégrité physique des personnes :
0 800 083 083

Dépannage ENEDIS : 0 972 67 50 50

Échouage d'un mammifère marin, qu'il soit vivant ou
mort, et morsures d'un animal marin : 05 46 44 99 10

Permanence des élus

Richard Leterrier, Maire

Le lundi de 14h30 à 17h

Le samedi sur rendez-vous

**Dominique Hauchecorne, Adjoint en charge
des travaux et des espaces verts**

Le mardi de 9h à 12h

**Valérie Montrieul, Adjointe en charge de la
communication, du tourisme, de la vie associative et
culturelle**

Sur rendez-vous

**Francis Diss, Adjoint en charge des finances, du
patrimoine, du littoral, des sentiers pédestres**

Le mercredi de 14h à 17h

Alexia Lainé, Adjointe en charge des affaires sociales
Sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi : de 14h à 17h
- Mardi : de 9h à 12h / de 14h à 17h
- Mercredi : de 9h à 12h / de 14h à 18h
- Jeudi : de 9h à 12h / de 14h à 17h
- Vendredi : de 9h à 12h / de 14h à 16h

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VICQ SUR MER

Diffusion :

Diffusion en mairie

Edité par :

La mairie de Vicq sur
Mer

Directeur de la rédaction :

Richard Leterrier, maire

Conception :

Valérie Montrieul,
adjointe au maire

Contact :

[valerie.montrieul@vicq-
sur-mer.fr](mailto:valerie.montrieul@vicq-sur-mer.fr)

Photo de couverture

Copyright : Coraline et
Léo, photographes à
Vicq sur Mer

ISSN 2681-2568

